

## Editorial

# Deux bonnes nouvelles ! Et des élections

Un courrier récent des services de la Préfecture des Côtes d'Armor nous apprend le renouvellement de notre agrément au titre de la Protection de l'environnement. C'est, en effet, un arrêté en date du 5 novembre 2013 qui porte renouvellement de cet agrément de l'Association Rance Environnement pour une durée de cinq ans renouvelable, sous réserve de satisfaire chaque année au rendu compte de nos activités. Dans le contexte d'une réforme devenue nécessaire et d'une législation plus exigeante, l'obtention du renouvellement de cet agrément, loin d'être acquis, est une vraie satisfaction. C'est à la fois la reconnaissance du travail réalisé et la légitimation de nos actions passées, présentes et à venir. Nous sommes sur le bon chemin !

Autre très bonne nouvelle : Rance Environnement fête cette année ses vingt ans d'existence. Créée en 1993 à l'initiative de Madame Fidon et de quelques habitants de Pleudihen pour réagir à l'extension excessive d'une porcherie et à l'arrivée d'un dépôt de produits bitumeux, l'association n'a cessé de se développer au fil des années et au gré des événements, recentrant progressivement son action sur les problématiques environnementales de l'estuaire de La Rance. Aujourd'hui, nous comptons plus de 160 adhérents fortement convaincus de la justesse de nos engagements. Dès lors, reprenez le samedi 15 février 2014, date à laquelle nous fêterons comme il se doit l'évènement, dans une ambiance de convivialité et d'échange, à l'issue d'une assemblée générale chaleureuse et mobilisatrice.

Il est d'autres événements qui méritent également toute notre attention : ce sont, en 2014, les élections municipales des 23 et 30 mars. Pour nous, riverains et usagers de la Rance maritime, nous assistons impuissants à la dégradation progressive de l'estuaire.



Vingt années d'immobilisme avec pour conséquences envasement, poldérisation et retour au terrestre, dont on nous dit qu'un Parc Naturel Régional serait la solution à tous ces maux.

Lieux privilégiés de l'expression citoyenne, ces élections locales doivent être l'occasion de solliciter l'avis des candidats et de connaître leurs positions sur les questions qui nous animent. A cet effet, nous avons rédigé avec « la commission estuaire » un document faisant un état des lieux alar-

mant de la situation et incitant à s'engager afin que des solutions pérennes soient enfin mises en œuvre. Il est envoyé à toutes les listes en cours de constitution, sur les communes riveraines de l'estuaire de La Rance.

Rance-Environnement souhaite que les élus de nos communes, actuels et futurs, utilisent leur connaissance des réalités locales et leur poids au sein de la vie publique pour faire avancer rapidement et efficacement ces dossiers dans la bonne direction. ■

### Editorial

Elections municipales

L'usine marémotrice en Grande Bretagne : c'est non !

PNR Rance  
Côte d'Emeraude

Eolien

Commission  
Plaisance

Sentier du littoral  
à Pleudihen

Coupe de bois  
à Bobital

Brèves

Assemblée générale de  
Rance-Environnement



## ELECTIONS MUNICIPALES

Des élections municipales sont programmées les 23 et 30 mars 2014. Les listes sont en cours de constitution et les programmes en élaboration. C'est le temps de la réflexion et de la concertation. C'est aussi le temps pour alerter, sensibiliser, informer et proposer.

C'est dans cette perspective que la Commission Estuaire Rance a adressé aux listes électorales en cours de constitution dans les communes riveraines de l'estuaire, le document intitulé : « L'estuaire de la Rance est en danger », joint à ce numéro du Fil de la Rance.

L'objectif poursuivi est d'alerter les candidats et de susciter un débat sur la situation alarmante de l'estuaire lors des réunions publiques.



Pour alimenter ce débat, Henri Thébault rapporteur de la Commission Estuaire donnera des conférences : « L'estuaire de la Rance : vers une catastrophe environnementale inéluctable ».



## Une usine marémotrice en Grande-Bretagne, c'est non !

Dans le numéro précédent du "Fil de la Rance", rappelez-vous, nous avons évoqué le projet d'un barrage et d'une usine marémotrice sur la Severn dans le but de produire 5% de la consommation électrique de La Grande Bretagne, équivalant la production de cinq centrales nucléaires. Après de nombreuses études et rapports divers, le gouvernement britannique a décidé cet automne de ne pas donner suite à ce projet piloté par Hafren Power, consortium d'investisseurs privés. En effet, Il affirme ne pas avoir été convaincu par les arguments économiques avancés, ni par les réponses apportées aux préoccupations environnementales graves induites par le chantier. Néanmoins, l'idée d'utiliser les marées de La Severn, site exceptionnel, pour produire de l'électricité reste d'actualité, sous réserve d'un cahier des charges économiques et environnementales plus réaliste.

Retenons aussi que ce projet est en concurrence avec l'implantation de centrales nucléaires sur ce même site. ■

## PNR Rance Côte d'émeraude : où en est-on ?

Au cours de l'année 2013, cinq commissions thématiques ont travaillé à l'élaboration de l'avant-projet de charte. Rance-Environnement a participé activement à ces commissions. Lors du comité de pilotage du 10 décembre à Miniac Morvan, un plan de charte provisoire a été présenté. Il est décliné en 3 axes, 10 orientations et 30 mesures.

Axe 1 : Valoriser notre patrimoine naturel, paysager, construit, atout fort de notre vie « terre-mer »

Axe 2 : Promouvoir un développement intégrant les équilibres écologiques et humains

Axe 3 : Favoriser la solidarité, la culture et les échanges autour de l'identité « terre-mer »

La rédaction de la charte doit maintenant se poursuivre sur la base de ce plan.

A l'issue de cette rédaction, les étapes restant à franchir sont encore nombreuses : avis intermédiaire, enquête publique, consultation des collectivités, approbation du Conseil Régional, demande de classement (avis final), décret de classement. On peut penser que cela prendra encore 2 à 3 ans, minimum ! ■

## L'éolien, c'est votre affaire !

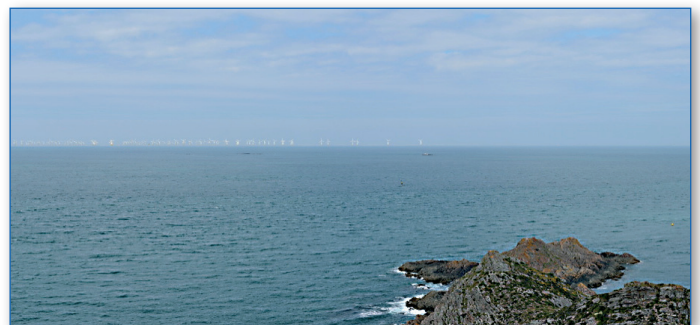
C'est désormais officiel, un grand projet éolien est programmé sur nos côtes : une centaine d'engins tournants et clignotants, de 175 mètres de haut, plantés au large des Caps d'Erquy et de Fréhel.

Ambitieux et séduisant, ce projet alternatif au nucléaire et aux énergies fossiles laisse néanmoins les Associations Environnementales locales particulièrement inquiètes et dubitatives.

Ces associations regroupées en un collectif au nom de CAPE

(Collectif des Associations Environnementales des Côtes de Penthièvre et d'Emeraude) se sont mobilisées pour communiquer toutes les informations nécessaires sur ce projet en élaborant un dossier très complet. Pourquoi faire appel à l'énergie éolienne ? Pourquoi des éoliennes en baie de Saint-Brieuc ? Tous ces sacrifices qu'on nous impose, qu'on fera subir aux océans, seront-ils récompensés ? Et, il faut bien parler "gros sous". Mais alors, l'énergie éolienne est-elle réellement une bonne solution ? Alors, que faire ? Vous pouvez accéder à ce document sur le site internet de Rance-Environnement.

Pour contacter le CAPE : CAPE C/O APSEE BP 37 22430 Erquy - cape22430@gmail.com ■



## Commission Plaisance Rance Côte d'Emeraude



**L**a mission GIZC (Gestion Intégrée de la Zone Côtière) pilotée par le Pays de Dinan en association avec la FAUR et COEUR Emeraude a lancé en 2012 une action-pilote sur la plaisance en Rance Côte d'Emeraude.

Mieux connaître les attentes et les pratiques de navigation entre le Cap Fréhel et La Pointe de Grouin ainsi que sur le bassin de La Rance. Proposer et établir à terme un schéma d'organisation de la plaisance après concertation avec tous les acteurs concernés. S'inscrire dans une dynamique de gestion durable de nos espaces côtiers. Telle est la finalité de cette action.

Après une phase d'enquête

menée auprès des plaisanciers et des gestionnaires, qui a recueilli plus de 600 réponses, la commission est entrée dans une phase de concertation et de réflexion. Un calendrier de réunions a été programmé autour de huit thématiques. Les règles de navigation, le franchissement du barrage, le stationnement, la saturation des sites, l'accès à l'eau ont été les premiers thèmes traités. Celui du carénage a été traité le 6 janvier dernier. Les deux derniers thèmes : l'envasement et le balisage, puis les équipements et les services, vont être abordés dans les prochaines semaines.

Les élus des communes concernées sont invités à chaque

séance de travail dont la méthode s'appuie sur un large échange entre les participants débouchant sur un relevé des problèmes spécifiques à chaque thème et sur des propositions de solutions et d'actions.

Les résultats de ces travaux doivent être finalisés courant 2014 sous la forme d'un document d'organisation et de gestion de l'activité et des équipements de plaisance à l'échelle Rance Côte d'Emeraude. Ce document devrait répondre à la question du type de nautisme souhaité sur notre territoire et proposer une mise en œuvre qui ne dégrade pas le milieu naturel.

Pour Rance-Environnement, Jean-François Coudron suit le dossier et participe à l'ensemble des réunions. ■

## Sentier du littoral à Pleudihen

**R**ance-Environnement ne peut que se réjouir ! les travaux pour le tracé et l'aménagement du sentier du littoral sur la commune de Pleudihen ont démarré depuis quelques semaines. C'est une très bonne nouvelle, confirmée par Monsieur Le Maire lors de la présentation des vœux aux habitants. « Il aura fallu pas moins de trois années pour instruire et faire aboutir ce dossier ! » C'était le chaînon manquant ! A l'issue des travaux, il devrait être possible de relier par la rive droite Dinan et le barrage, à pied et hors d'eau, avec une signalétique appropriée. Rappelons toutefois, dans un souci de protection de la faune et de la flore, qu'il ne faut pas sortir du chemin et que, dans certains endroits, les chiens doivent être tenus en laisse. Malheureusement, force est

de constater que certaines portions existantes sont tout bonnement laissées à l'abandon, sans le moindre entretien, comme cela est notamment le cas au nord de Saint Jouan des

Guérets. Et les témoignages ne manquent pas de rappeler qu'ici où là, au détour d'un chemin ou à proximité de l'eau, sont repérés des dépôts sauvages. Il est fort regrettable

d'avoir à dénoncer régulièrement ces incivilités et de rappeler aux communes qu'elles sont responsables de l'entretien du sentier du littoral sur leur territoire. ■



La Coquenais : aménagement d'un escalier. Le sentier passera sur les perrés.

# Coupe de bois sur une parcelle boisée classée à Bobital

**R**ance Environnement a participé à une réunion à propos d'une coupe de bois sur une parcelle classée en "Espace Boisé Classé" (EBC) à Bobital.

La Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM) était présente. Elle est chargée de la protection des espaces boisés des 360 communes des Côtes d'Armor. Elle apporte également des conseils aux communes et intervient dans le programme Breizh Bocage. Le représentant de la DDTM explique qu'il intervient ce jour à la demande du préfet des Côtes d'Armor qui a été alerté.

Il rappelle qu'il y a deux types de classements pour la protection des espaces boisés :

- Classement selon la loi paysage, qui permet après déclaration de travaux d'effectuer des coupes ou un défrichage (donc avec changement d'affectation) sous réserve de la compenser par une plantation équivalente. Ce classement n'est pas appliqué à Bobital.

- Classement en espace boisé classé (EBC) plus contraignant, pour lesquels la déclaration de travaux pour effectuer une coupe est nécessaire, mais le défrichage interdit. La déclaration de travaux permet après concertation avec le propriétaire

d'éviter les coupes « à blanc » et de définir quels arbres peuvent être coupés, éclaircis, et ceux qui doivent être épargnés de telle sorte que la pérennité de la parcelle soit assurée. La commune peut être assistée par la DDTM de St Brieuc ou par l'antenne de Dinan. Ce classement EBC est utilisé à Bobital et également appliqué pour des haies et talus.

La commune de Bobital qui a classé plusieurs bois, n'a pas semble-t-il pris en compte le contrôle de cette réglementation afin de la faire respecter. Face à la pression actuelle pour effectuer des coupes de bois, les communes doivent absolument rappeler aux habitants les règles des EBC, en particulier dans le bulletin municipal.

Deux parcelles ont fait l'objet d'un examen avec déplacement sur les lieux.

- Première parcelle. On voit que des rejets de souche sont apparus, mais que la coupe effectuée probablement par un professionnel avait pour but de récupérer les grumes de valeur, le bouleau étant resté dans le chemin et surtout que les « rémanents » (branchages restant des grumes) sont toujours sur la parcelle envahie par les ronces. La DDTM va prendre contact avec le propriétaire pour lui rap-

pelez la législation, mais surtout pour lui demander de retirer les rémanents et suivre la repousse, éventuellement pour exiger la replantation dans les zones nues. La DDTM prendra également contact avec le bûcheron pour lui rappeler que lui aussi doit s'assurer que le propriétaire a bien fait une déclaration de travaux avant d'effectuer une coupe. A priori il ne demandera pas de sanction pour cette fois mais un simple avertissement.

- Deuxième parcelle. La situation est plus grave puisque la parcelle a été défrichée, remblayée et est maintenant cultivée. La DDTM va donc demander la replantation de la parcelle au propriétaire. En cas de refus du propriétaire, les moyens de pression sont la verbalisation, avec une amende, la replantation, et éventuellement un contrôle de l'exploitation pour s'assurer du respect des règles de la PAC. En général l'arrangement à l'amiable est accepté !

Conclusion, les deux problèmes sont pris en charge par la DDTM. Il sera quand même nécessaire de suivre leur résolution, même si la DDTM a exprimé sa détermination à agir, appuyé par l'intérêt que le préfet leur porte. Il serait aussi intéressant de suivre l'écho chez les habitants de Bobital. ■

## Brèves

■ C'est avec grande tristesse que nous évoquons le **décès de Jean-Claude Richard**. Membre du Conseil d'Administration de Rance-Environnement depuis 2008, la présence, la gentillesse et la disponibilité de Jean-Claude nous manquent beaucoup. L'association présente ses sincères condoléances à la famille de Jean-Claude ainsi qu'à tous ses amis.

■ Le 18 novembre 2013, nous avons accueilli un groupe de 6 élèves-ingénieurs AgroParis-Tech. Ils ont souhaité nous rencontrer dans le cadre d'un travail de plusieurs mois sur l'usine marémotrice de la Rance. Leur étude porte sur les impacts environnementaux et les problèmes de sédimentation, étude qu'ils doivent rendre en février prochain.

## Assemblée Générale de Rance-Environnement

**L'Assemblée Générale annuelle de notre association aura lieu samedi 15 février 2014 à la salle des fêtes de Pleudihen :**

16 h 15 : Accueil  
16 h 30 : Conférence d'Henri Thébaud : "L'estuaire de la Rance : vers une catastrophe environnementale inéluctable".  
18 h 15 : Assemblée Générale. Ensuite, un verre à la main, nous fêterons les 20 ans de Rance Environnement.  
Notez dès aujourd'hui ce rendez-vous.

Rance-Environnement - Association loi 1901 agréée - Siège social : Mairie - 22690 Pleudihen-sur-Rance  
rance-environnement@orange.fr - www.rance-environnement.net  
Ont contribué à la rédaction de ce numéro : Jean-François Coudron, Germaine Guillou, François Malglaive, Jean-Pierre Minoux, Jean-Louis Penot, Didier Simonot

## Adhérez à Rance-Environnement

Cotisation familiale : 15 €     Cotisation individuelle : 10 €

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Email : .....

Je renouvelle mon adhésion pour 2014    Signature :

Je souhaite adhérer à Rance-Environnement

(Bulletin à retourner à Marie BRIAND, Trésorière, La Ville Abel 22690 Pleudihen-sur-Rance)

## Appels à candidatures

Rance-Environnement compte aujourd'hui un peu plus de 160 adhérents. Nous leur lançons un appel pour s'engager dans la vie de l'Association. Nous avons besoin de membres actifs et de nouveaux administrateurs.